**MUNICIPALES PARIS 2020**

**"Mal-logement : SNL 11ème interpelle les candidat-e-s à la mairie de l'arrondissement".**

Les deux GLS (Groupes locaux de solidarité) du 11ème arrondissement de Paris ("Basfroi" et "Fontaine-au-Roi") ont mené en février et mars 2020 une double action d'envergure dans le cadre des élections municipales. Une série de rencontres individuelles avec des candidat-e-s tout au long du mois de février s'est conclue le vendredi 6 mars par une réunion publique au centre social Le Picoulet (11ème), sur le thème : "Quelles politiques pour agir contre le mal-logement ?" : une initiative très bien reçue, sept représentant-e-s des listes majeures ayant répondu présents.

Les prises de paroles et les échanges avec le public ont permis d'aborder les questions spécifiques à l'arrondissement : le grand nombre de nuits d'hébergement dans les hôtels meublés ; la densité de l’arrondissement - 43 000 habitants au km2 - qui en fait la zone d'habitat la plus dense de la capitale, et donc d'Europe ; la poursuite de l'implantation de bureaux et d'activités (dont celle en cours de Blabacar), alors que la répartition logements / activités est à l'équilibre ; l'avenir du TEP (terrain d'éducation physique) du boulevard de Ménilmontant, sur lequel la mairie souhaiterait implanter, en place des logements sociaux auxquels elle a renoncé suite à la mobilisation intensive des riverains, un centre d'hébergement décrié par l'ensemble de ses concurrents, etc.

Les réponses apportées à ces questions "locales" restituent les clivages et tensions, mais aussi les consensus, observés à l'échelle de l'ensemble de Paris :

-construction majoritairement bannie (sauf par la mairie actuelle) au nom du refus de la densification et de la préservation des espaces en "terre pleine" (selon l’expression des écologistes) ;

-consensus sur la mobilisation du parc vacant (estimation : 110 000 logements) et sur la lutte contre AirBnB et autres plates-formes (estimation : 60 000 logements) pour la création de nouveaux logements, mais avec de fortes disparités sur les critères et méthodes proposés : d'un côté l'incitation, basée sur la restauration de la confiance "locative" des propriétaires, dans le cadre de la mise en place d'un "service municipal des logements vacants (pour Agnès Buzyn, LREM), à des mesures de forte contrainte (réquisition, taxation, etc.) appuyées (par exemple pour Danielle Simonnet, Décidons Paris !), sur l'instauration d'une "police du logement" ;

-consensus aussi, toujours dans la perspective de création de nouveaux logements locatifs, sur la délégation par l'Etat à la mairie centrale, voire aux mairies d'arrondissement, d'un certain nombre de compétences (réquisition, encadrement des loyers, régulation des locations saisonnières) ;

-consensus enfin, mais avec de nombreuses variantes et incertitudes que le débat n'a pu éclaircir, sur la nécessité de penser le logement social à l'échelle de la métropole ou du Grand Paris, la question étant : privilégier la création de logements sociaux dans la périphérie (option de Cédric Villani), ou persévérer dans la création de logements sociaux dans Paris même, en favorisant leur meilleure répartition : c'est l'option de la mairie actuelle (dont l’objectif de 30% de logements sociaux en 2030 est refusé par Agnès Buzyn et Rachida Dati), voire de la liste citoyenne Parisiennes-Parisiens ; c'est aussi celle de SNL Paris.

SNL Paris qui a rappelé, en conclusion du débat, via ses bénévoles du 11ème, six points essentiels attendus de la nouvelle mandature, selon le bilan établi de la précédente :

1-Production de logements sociaux familiaux aux loyers et aux charges accessibles aux plus modestes
2-Mettre en oeuvre des mesures concrètes pour atteindre l'objectif des 25% d'attribution des logements sociaux hors QPV aux ménages du 1er quartile (fixé par la loi Egalité et citoyenneté de 2017).
3-Maintenir et garantir le niveau de financement des opérations MOI (Maîtrise d'ouvrage
4-Financement de l'accompagnement "renforcé ": modulation du financement de l'accompagnement en fonction des besoins du locataire, jusqu'à la sortie du dispositif d'insertion.
5-Poursuite de la lutte contre les passoires thermiques.
6-Révision de la cotation utilisée pour l’attribution des logements, qui est aujourd'hui très défavorable à la rotation dans les logements d'insertion.

\*\*\*\*\*\*\*\*